

Ponctionner fiscalement plus les entreprises pour donner davantage d'air frais aux finances communales. La votation sur le budget 2023 s'annonce serrée dimanche à Bienne

L'impôt solidaire qui rebute la droite

ALAIN MEYER

Votation ► La population biennoise doit se prononcer ce dimanche sur un budget 2023 clivant qui peut faire office de tournant pour «Bienne la rouge». Unie, la gauche demande au tissu économique de devoir se serrer la ceinture avec la proposition d'introduire dès l'an prochain une hausse de quotité d'impôt communal de 0,2 point plus élevée pour les personnes morales (1,98) que pour les personnes physiques (1,78 contre 1,63 aujourd'hui). Deux variantes sont proposées. L'une avec une hausse de quotité unique pour les deux catégories, l'autre avec une hausse plus prononcée pour les entreprises. «Pour que Bienne ne gèle pas», a argumenté durant la campagne le Parti socialiste, lequel dit craindre à l'avenir des coupes sévères dans la culture, le social et les services publics si rien n'est fait dès aujourd'hui pour relever les finances de la Ville. Car si celle-ci continue d'épuiser son capital propre, elle s'expose au risque de devoir être gérée par le canton de Berne.

Fustigeant le laxisme des autorités en matière de gestion des sous, la droite, minoritaire au Conseil de ville (délibératif), préconise quant à elle de rejeter les deux variantes. Et donc un budget 2023 qui dépasse le demi-milliard de francs, lequel serait retoqué avec le risque d'un gel (*shutdown*) des caisses publiques dès janvier. Si la seconde variante passe, PLR et UDC, secondés par les milieux économiques, brandissent le danger d'un affaiblissement de la place de Bienne, d'une perte d'attractivité de la ville et un déficit de création d'emplois.

«Mauvais signal»

«Trop d'impôt tue l'impôt», a critiqué dans la presse locale l'ancien élu PLR



La gauche biennoise met en garde contre des coupes dans tous les services publics en cas de refus du budget 2023. AMR

au Grand Conseil bernois Pierre-Yves Grivel. Si l'une ou l'autre des deux variantes est retenue, la Ville pourrait engranger entre 10 et environ 13 millions de francs de recettes supplémentaires en 2023, estime-t-on.

De quoi voir venir alors qu'un assainissement est sur les rails jusqu'en 2030. «Mais déjà fortement sollicités financièrement et devant déjà faire face au défi des crises sanitaire et énergétique, les PME rejettent les deux propositions», a indiqué au *Courrier* Gilbert Hürsch, directeur de

Si l'une des variantes est retenue, la Ville pourrait engranger entre 10 et 13 millions de recettes supplémentaires en 2023

la Chambre économique Bienne-Seeland. Pour les firmes qui ont pignon sur rue à Bienne, cette flambée d'impôt réduirait, selon lui, les nouveaux investissements et l'innovation. «Et même si nous n'imaginons pas forcément des entreprises déménager, certaines pourraient se tourner vers d'autres lieux que Bienne pour se développer», prévient-il. Il évoque «un mauvais signal et une action précipitée et pénalisante pour la population et les PME». En d'autres termes et vue de l'extérieur, l'attractivité de la capi-

tales du Seeland serait amoindrie. La gauche réfute.

Pour un service public fort

Chez les Vert-e-s par exemple, l'attractivité d'une ville doit se mesurer à d'autres valeurs. Le maintien d'un service public fort, une présence culturelle affirmée et un engagement social reconduit. Tout le contraire du premier budget présenté cet été par le Conseil municipal (exécutif) qui prévoyait des dégraissages dans tous les départements (services de la voirie, entretien des espaces verts, police de proximité, etc). Sans omettre des coupes dans la culture. «Nous voulons d'une ville où il fait bon vivre», ont martelé les écologistes durant la campagne, parlant «d'un impôt solidaire, d'une hausse modérée». Arguant aussi que «c'est en grande partie à cause du recul, ces dernières années, des rentrées fiscales des entreprises que la Ville n'a plus pu couvrir ses dépenses courantes».

Elu écologiste au législatif biennois, Urs Scheuss se déclare optimiste quant à la votation de dimanche, en dépit d'une opposition coriace. «Nos troupes sont mobilisées pour qu'un oui aux deux variantes sorte des urnes», explique-t-il. Ce presque cinquantenaire s'étonne surtout que la droite ait voulu placer le débat autour «d'un pseudo-conflit générationnel» pour remporter la mise. «Pour nous affaiblir, nos adversaires ont décrit ces variantes comme étant surtout le fruit des jeunes de la gauche, comprenez des propositions immatures. Le camp bourgeois veut faire couler ce budget pour revenir aux négociations et imposer ses vues», analyse-t-il. En sera-t-il capable sachant que Bienne penche à gauche et que le budget passe souvent comme une lettre à la poste... avec à peine 30% de taux de participation? I

PUBLICITÉ

LE COURRIER DÉMÉNAGE la sérigraphie!



La superbe sérigraphie de VINCENT, croque avec un fond non négligeable de vérité, le déménagement du *Courrier*! Commandez-la:

20.- sur papier classique (frais de port inclus)
40.- sur papier 200g numéroté (frais de port inclus)

lecourrier.ch / abo@lecourrier.ch ou 022 809 55 55

Extinction nocturne: deux choix très différents

Canton de Neuchâtel ► La Chaux-de-Fonds éteint désormais complètement son éclairage la nuit, en lien avec la crise énergétique. Neuchâtel a choisi de maintenir allumé le centre-ville élargi la nuit pour des questions d'attractivité, de vie nocturne et de sécurité publique.

«Nous avons procédé à l'extinction sur proposition de l'Etat aux communes. Nous bénéficions de l'accord de celui-ci. Si nous ne l'avions pas, nous ne pourrions par exemple pas éteindre les réverbères qui jouxtent les passages pour piétons», a expliqué à Keystone-ATS Patrick Herrmann, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds.

L'horaire «minuit -5 heures» a été proposé lors de la rencontre canton-communes et a rallié l'approbation de pratiquement toutes les petites communes. Les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont des contingences différentes et ont choisi de l'adapter.

La Chaux-de-Fonds a décidé de calquer l'extinction de son éclairage public sur les ho-

raires des transports publics en semaine, soit de 0h15 à 5h30. L'éclairage est maintenu jusqu'à 2h15 du matin les vendredis et samedis soirs et est rallumé à 6h le lendemain matin.

«Le but est d'une part de ne pas entraver la socialisation (surtout) des adolescents et jeunes adultes et d'autre part de ne pas paralyser trop la marche des affaires des bars ou autres établissements publics après une période Covid éprouvante», a déclaré Patrick Herrmann.

La situation est différente à Neuchâtel. «Nous maintenons un éclairage tout au long de la nuit au niveau du centre-ville élargi jusqu'au stade de la Maladière et à la gare (...). Dans ce périmètre se concentre l'essentiel des activités et animations nocturnes. C'est aussi dans ce secteur que l'essentiel des interventions de la police neuchâteloise a lieu de nuit», a déclaré Mauro Moruzzi, conseiller communal de Neuchâtel.

Une trame lumineuse est aussi conservée au minimum le long des axes de transit principaux pour que les piétons puissent se déplacer entre les

quartiers de la ville tout au long de la nuit. «C'est une première phase. Nous allons affiner le dispositif en installant progressivement, en fonction du renouvellement des installations, une modulation de l'éclairage avec des détecteurs de présence», a ajouté Mauro Moruzzi.

Deux des quatre localités «qui constituent la nouvelle commune de Neuchâtel pratiquent déjà l'extinction au cœur de la nuit depuis plusieurs années. Dans les deux cas, il n'a été détecté aucun problème sérieux et aucune dérive sécuritaire», a expliqué le conseiller communal. A La Chaux-de-Fonds aussi, aucune agression, ni aucun accident n'est intervenu depuis la fin de l'éclairage nocturne.

Contrairement à celle de Neuchâtel, qui va conserver des décorations lumineuses mais en format réduit, la Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé d'y renoncer. A la place, elle va proposer des décorations éphémères. Les sapins de Noël seront habillés de manière créative et originale par des artistes locaux ou autres partenaires. ATS

Enquête sur le temps de travail des enseignant-es

Fribourg ► Le canton de Fribourg lance une enquête sur le temps de travail du corps enseignant qui se déploiera durant toute l'année prochaine. Il s'agira de recueillir des informations en matière d'horaires, d'activités et de charge de travail en vue de la révision du règlement relatif au personnel enseignant.

L'ensemble des enseignants est invité à participer à cette enquête pour obtenir un état des lieux le plus fidèle possible, a annoncé lundi l'Etat de Fribourg. Les enseignants devront saisir, à l'aide d'un journal de travail en ligne, leurs horaires, les activités correspondantes et le degré de charge de travail respectif.

L'enquête devra permettre de savoir s'il y a une cohérence entre la charge de travail effective et la perception subjective de la charge de travail et si les enseignants sont satisfaits de leur profession telle qu'elle se présente aujourd'hui. La phase d'enquête se déroulera sur 365 jours, du 9 janvier 2023 au 8 janvier 2024.

ATS